

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue du 25 Mai, n. 67.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'abonnement

6 francs par mois

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau de le PATRIOTE où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Jéudi 7.—Bataille de Hondschot (France) par le général Houchard (1703).

## MONTEVIDEO.

Arrachez l'ivraie du bon grain et jetez la au feu. (J. C. Nouveau-Testament.)

Après la révolution de 89 la France était couverte d'individus de tous les rangs, de toutes les classes qui, opposés au système actuel cherchaient par le désordre, les soulèvements, les complots secrets, à susciter la guerre civile et renverser l'ordre des nouvelles choses.

La république, le peuple enfin ne trouva d'autre moyen pour maintenir son indépendance et sa sécurité que de prendre la sentence de Jésus-Christ à la lettre; alors, furent rayés de la liste des vivants ou expulsés et déclarés traîtres à la patrie les anarchistes et les tyrans qui, pendant si long-temps, avaient tenu ce peuple dans les serres de leur régime féodal. Leurs biens, sequestrés, furent vendus pour les besoins de la république ou donnés au soldat qui versait son sang pour elle.

Ce moyen sauva la république.

Le peuple oriental courant les mêmes dangers a été plus généreux et plus humain. En sera-t-il plus sage?

A. S. E. M. le Ministre de la Guerre, colonel D. Melchor Pacheco y Obes.

Mon estimable ami, depuis le 18 du passé je ne vous ai pas donné de nouvelles parce

## FUUILLETON.

VASILIKI DE LUSIGNAN,

ou LA DERNIERE MELUSINE.

CINQUIEME SCENE.

Un coup d'épée en l'honneur des dames.

( Suite. )

Pais ils commencèrent un de ces duels affreux comme Paris en voyait alors chaque jour au Pré-aux-Clercs, au parc des Tournelles, ou dans ces flots de la Seine que le Pont-Neuf a réunis à la Cité. L'insouciance étourderie du caractère français s'y montrait toute entière dans la provocation, mais au moment de l'action les combattans semblaient emprunter leur cruauté froide aux hidalgos espagnols, aux Italiens l'héroïque désespoir de leurs vengeances. Dès le premier choc Châteaufort et Lasé tombèrent, mortellement atteints à la poitrine de deux coups de pointe qu'ils ne cherchèrent pas même à détourner. La

que comme je vous l'ai dit j'étais en route pour joindre Urquiza qui occupe la droite de San-José par le passage de Valdez. Le 20 notre armée s'est placée en face du passage de Centurion, Urquiza avait passé le San-José au passage de Valdez et s'est placé dans les hauteurs qu'il y a entre le Sarandi et le Cagancha. La force de D. Manuel Oribe qui occupait le sud du Canelon Grande immédiatement après les Cerrillos, après avoir observé que notre armée avait pris la position que j'ai indiquée, se mit en marche et dans ce jour se plaça sur le passage du Soldado, qui était submergé et qu'ils passèrent, malgré ça, au jour suivant. Notre armée eut à combattre avec l'une et l'autre force, mais sans aucun résultat parce qu'ils l'évitaient avec leur infanterie et leur artillerie chaque fois que leur cavalerie tentait la charge avec la notre. Connaissant que l'ennemi voulait éprouver l'ardeur de nos soldats et les fusiller avec ses armes, je ne voulus pas faire selon leur goût et me replie sur les hauteurs de las puntas de Sarandi, alors ils continuèrent à se réunir à une distance de quelques cuadras de notre ligne qui les observa et nous nous assimes devant eux jusqu'à la nuit du 24, que notre armée se déploya sur l'arroyo de la Virgen et est venue en se reployant jusqu'à ces hauteurs, alors l'ennemi se plaça à la suite du Paso del Soldado, où il est en ce moment. Dans la nuit du 24 se détacha le colonel Luna, avec sa division sur la ville de Santa-Lucia ou paso del Soldado, où il prit aux ennemis, le 25, quelques charrettes de maïs qu'ils conduisaient pour leurs chevaux, et d'autres avec du sucre

lutto se prolongea davantage entre Osman et son adversaire. La façon nouvelle dont le fils de Sélim maniait son yatagan déconcertait la science du spadassin français. Ils échangèrent inutilement plusieurs passes. Enfin le mestre de camp fut frappé au côté droit. Il fit deux pas comme un homme ivre, plongea son poignard tout entier, du haut en bas, dans la poitrine du vainqueur, et tous deux roulèrent l'un sur l'autre, à côté de leurs amis.

Vasiliki ne reprit connaissance qu'au moment où l'on apporta dans la tour le corps inanimé d'Osman. Le chirurgien de la garnison découvrit son épaule: un sang noir bavait par l'étroite blessure qu'y avait ouverte le fer de Bossy. Debout devant le blessé, la jeune fille le contemplait avec stupeur. Hercule s'agenouilla près de lui, lui posa la main sur le cœur, et relevant vers sa nièce son regard impassible:

— Il est mort, dit-il, Dieu l'a puni.

Elle se pencha vers ces tristes restes; elle cherchait à réchauffer les mains froides du mourant; elle couvrait de baisers et de larmes ses lèvres décolorées; on eût dit qu'elle voulait s'identifier avec son sang pour lui rendre

et leur tua beaucoup d'hommes de ceux qui les escortaient.

Ce que je vous communique est tout ce qui a eu lieu depuis le 18, que je vous ai écrit, jusqu'à ce jour.

## FRUCTUOSO RIVERA.

On a fait courir le bruit qu'avant 15 jours la légion aurait quitté les armes par ordre de l'autorité française.

Ce bruit méchamment répandu est dénué de tout fondement puisque dans les nouvelles reçues de France il n'est pas question qu'on y connut notre armement.

Nous reviendrons demain sur cet article.

Par le navire bremois Ocean, parti de Rio-Janeiro, il y a dix jours, nous apprenons que le jour de son départ il était entre dans ce port un bateau à vapeur de guerre anglais, qui était porteur de dépêches importantes pour Montevideo.

## FRANCE.

### CHAMBRE DES DEPUTÉS.

PRÉSIDENCE DE M. SAVARY.—Séance du 16 mai.

Suite.

Quelle peut être l'importance de cette fraude? En 1840 une commission qui a fait un immense travail, a cherché à connaître quelle était au vrai la consommation en France; elle a établi la consommation depuis l'année 1815 jusqu'à l'année 1838. Elle a montré que la consommation française en sucre est croissant régulièrement par mouvement analogue à l'accroissement général des consommations dans le pays. Ainsi

une part de l'existence qu'il lui avait si généreusement sacrifiée. On chercha à l'éloigner de lui; mais le courageux fils étendit sur le fils de Sélim sa main tremblante, et tournant vers son oncle ses yeux ardents:

— Tu demandais un serment, vieillard, dit-elle. Eh! bien, je jure de verser mon sang sur ceux qui ont le sang de mon Osman.

— Tu le jures par l'ame de ton père?

— Oui, sur l'honneur de Démétrie Pétologue. J'accomplirai ma destinée.

On l'entraîna hors de la tour.

— Voici donc mon œuvre, murmura le vieux centaure Hercule, les bras serrés sur sa poitrine. Hélas! mort! Je l'ai vu!... C'était ma fille, ma fille bien aimée... Dieu cruel!... de ses ongles il se déchira le poitrain... Es-tu content?

## SIXIEME SCENE.

La Lettre confidentielle de madame Castellan.

Un silence lugubre régnait sur Lusignan, lorsque l'entrée de tant de hautes fonctionnaires et de puissants dignitaires. Le vieux géant de pierre montrait partout sa face ouverte

# LE PATRIOTE FRANÇAIS.

dans ce travail joint au rapport du général Bugeaud, je vois que la consommation s'est accrue depuis l'année 1837 et 1838 jusqu'à 1839 dans la proportion de près de 20 millions de kilogrammes; en 1832, elle était de 113 millions de kilog., déduction faite bien entendu de ce qui était exporté.

Maintenant, je suppose que la consommation ne soit en 1842 que ce qu'elle était estimée en 1839 et 1840, c'est à dire, je suppose qu'elle ne soit encore que de 117 à 120 millions.

Je cherche comment il a été pourvu à une consommation certaine de 115 à 120 millions. Il y a un moyen de résoudre cette question, c'est de savoir quelle quantité de sucre a acquitté les droits dans les entrepôts et à la sortie des entrepôts maritimes, et quelle quantité de sucre a été déclarée par les fabriques indigènes; la réunion de ces deux chiffres, s'il n'y a pas eu de fraudes commises, doit présenter le total de la consommation. (C'est cela! c'est cela!) Je cherche donc, et je vois, d'après les tableaux de la commission, qu'en 1841, la totalité du sucre ayant acquitté les droits a été de 113 millions, y compris les sucres coloniaux, les sucres étrangers et le sucre indigène. Je déduis de ces 113 millions l'exportation qui est déduite dans les tableaux de la commission de 1840, laquelle exportation a été de 10 millions, et je trouve qu'il n'a été consommé en France que 103 millions. Or, je ne puis pas admettre que la consommation, qui, sur les données les plus certaines, était évaluée, en 1839, à 117 millions, ait pu diminuer quand la marchandise baissait de prix.

M. GARNIER PAGES.—C'est une erreur. En 1839, les prix étaient plus bas qu'aujourd'hui; les prix étaient à 58 fr., et ils sont aujourd'hui à 62 fr.

M. BERRYER.—Je soutiens que, depuis 1839, la fabrication a été croissant. Il y a bien eu, en 1840, une époque d'abaissement des prix: les prix se sont un peu relevés, ils ont rebasé ensuite; mais ce qui est vrai, c'est que, sans interruption depuis beaucoup d'années, la marche naturelle continue, c'est l'abaissement des prix du sucre, non seulement en France, mais partout. Par tout dans le monde, aujourd'hui, excepté en Angleterre, les sucres sont à trop bon marché, non seulement pour les producteurs français, mais pour les producteurs espagnols, mais pour les producteurs brésiliens, mais pour les producteurs hollandais.

Je veux bien admettre que la consommation est restée stationnaire. Eh bien! quand elle ne serait que ce qu'elle était en 1839, à peu près de 120 millions, je ne trouve de sucres consommés sous le droit que les quantités sorties de nos entrepôts maritimes ou de nos fabriques, et cette quantité est inférieure de plus de 12 millions à sa quantité évidemment consommée. (Très bien!) s'il y a, ce dont on ne peut pas douter, une quantité de 12 millions de sucre qui ne paie pas le droit, qu'est-ce que cela?

La fraude inévitable qui se pratique dans le pays enlève donc annuellement au trésor plus que les 8 millions

d'indemnité que le projet de loi propose d'accorder à la fabrication du sucre indigène.

Dans l'état actuel des choses, la sucrerie indigène coûte au trésor, et par conséquent aux contribuables, car il faut que l'impôt qu'elle ne paie pas soit remplacé dans le trésor, la sucrerie indigène coûte annuellement 20 à 25 millions.

Si le sucre indigène, matière éminemment imposable par sa nature, par son emploi et par son placement, ne paie pas l'impôt, il faut remplacer cet impôt au trésor.

Et par quoi? Par des droits que supportent les classes les plus pauvres, celles-là qui ne connaissent pas de sucre; il faut qu'elles paient au trésor les 25 millions dont le sucre est exonéré! (Sensation sur un grand nombre de bancs. Violens murmures sur d'autres bancs.)

Examinons les systèmes de nos honorables collègues, MM. Passy, Muret (de sort) et Dumon, de la commission, de M. Garnier-Pagès.

Dans toutes les hypothèses, il est évident que nous sacrifions au sucre indigène le droit considérable que nous paierait le sucre étranger; par conséquent nous lui sacrifions et nous nous engageons à lui sacrifier pendant un grand nombre d'années beaucoup plus que ce que nous lui donnerions pendant cinq années, à raison de 8 millions par année.

Dans l'état actuel, l'indemnité est donc une transaction heureuse, une diminution évidente de sacrifices: c'est un bon marché.

Les hommes qui ne s'arrêtent pas au plus ou moins d'argent, qui ne considèrent que les principes, viennent au nom des principes les plus sérieux, les plus sacrés, condamner le projet. C'est un acte barbare, c'est un acte sauvage, c'est couper l'arbre par le pied pour cueillir un fruit, c'est tuer le principe de la liberté de l'industrie dans l'intérieur du pays.

M. GAUTHIER DE RUMILLY et nombre de députés.—Oui! oui! C'est ce que nous disons.

M. BERRYER.—Ici la question grandit; il ne s'agit plus de chiffres, il s'agit de tout ce qu'il y a de plus sacré, de plus sacré, il s'agit du domaine même de l'intelligence qu'il faut faire respecter et respecter par les mains de l'État.

Je comprends très-bien le sentiment qui fait soulever l'objection; mais raisonnons avec les argumentateurs de bonne foi. Quel est le principe qu'on invoque? C'est le principe de la liberté de l'industrie. De quel côté les principes sont-ils plus violés au point de vue moral, au point de vue d'équité, dans le projet de loi ou dans tous les projets qui vous sont présentés, tous sans exception? (Sensation. Rumeur prolongée.)

Assurément la pensée d'expropriation pour cause d'utilité générale reconnue n'est pas inconstitutionnelle, elle est écrite dans la charte.

Que vous propose-t-on? Il y a des Français métropolitains, il y a des Français colons; il y en a sur le territoire, il y en a outre-mer; ils sont de la même nation, citoyens du même pays; ils se sont soumis au même gouvernement; eh bien! nous allons les frapper diversement de taxes

par de profonds bleds-ures, et le pied du passant pouvait, en liberté, s'aler les larges brèches. Le village était désert. Ses huttes sans leurs toits de chaume baillaient à l'air. Le jour triste éclairait à regret leurs pignons déchirés, l'intérieur de leurs murailles noircies de feu. Plus de jours paisibles pour le manant, plus de lottes acharnées pour l'homme de guerre, près de ces murs abandonnés; plus de jeunes filles rivaues, qui portaient l'eau sur la hanche, de pères fatigués qui poussaient vers le soir leurs troupeaux devant eux; manans, cavaliers, bergers et jeunes filles, tout est parti, tout a fui le château vaincu, le château condamné. Quelques soldats traînent en chœur, derrière une meurtrière, leurs voix avinées, et des sentinelles catholiques veillent et là le long des plateformes. L'étendard de Montpensier flotte par le donjon; mais son armée victorieuse n'a pas quitté ses logemens. Elle reste toujours retranchée dans ses lignes; comme une foule de naines affairées, elle entoure, elle garde son immobile et gigantesque prisonnier. Car lui se tient encore debout; peu de temps suffirait à cicatriser ses plaies; et alors il pourrait abriter de nouveau des protestans sous sa cuirasse épaisse, lancer la mort par ses batteries aux mille gueules de bronze, écraser à ses

pieds ces êtres d'un jour dont la main écorne en passant une pierre de cette œuvre éternelle de cent générations.

Depuis le 27 janvier 1575, réduit aux abois, accablé d'une grêle de mousquetades, de tourbillons et de grenades, ne trouvant plus d'abri pour ses troupes, pressé par les mineurs de l'armée royale qui savaient bravement le roc, et glissaient sous les murs leurs attaques dangereuses, sollicité d'ailleurs par la cour, séduit par les promesses amoureuses de sa maîtresse, la dame de la Garnache, le baron de Frontenay, malgré les prières d'Hercule et les sollicitations des bourgeois de Lusignan, avait rendu la forteresse par une honorable composition. On atteignait la fin de février. La cour échangeait de fréquens messages avec M. de Montpensier. Ce prince voulait raser Lusignan; messieurs du conseil au contraire désiraient conserver ce bâtiment, le plus célèbre du domaine du roi pour les superbes et riches édifices qui se voyaient dans son enceinte. Mais les négociations traînaient en longueur, car le très redouté sire-Henri III, après avoir passé bien du temps en Avignon, à célébrer des processions, à réciter de pieuses paternôtres, à couvrir de capuchons de pénitens les fraises godronnées de ses mignons, venait de recevoir le sacre à Reims, et d'épouser Mme Louise de

publiques et sans avoir égard à ce qu'il y a de difficulté pour ceux qui sont placés au loin, à ce qu'il y a de mors immenses à traverser pour qu'ils apportent les fruits de leur travail au pied de la métropole; nous allons maintenant une inégalité de droits entre des Français étrangers et des Français intérieurs.

D'un autre côté, il y a des conventions entre les colonies et la France?

Elles sont soumises à des obligations, elles sont privées de la plus grande des libertés; elles ne peuvent vendre leurs produits à qui elles veulent; elles ne peuvent les vendre qu'à la métropole; mais à la condition que vous leur assurerez le placement de leurs produits de manière qu'elles aient un prix rémunérateur. Eh bien! vous violez le pacte colonial. Vous maintenez pour les colonies un ennemi qui les prive des marchés de la métropole.

M. DANBLAY.—Je demande la parole.

M. BERRYER.—C'est là que tend le projet de la commission; il tend à maintenir l'inégalité de taxe, à favoriser et à exciter la fraude. (Adhésion marquée.)

Quant au système qui nous est proposé par M. Passy et M. Muret de Bord, je dis qu'il est cruel, car quel en est le résultat évident? Le voici: on frappera progressivement le sucre indigène année par année, et d'une manière fixe, de cinq francs de plus par année. On arrivera ainsi à ce qu'il paie, quant à la partie déclarée, un droit égal au droit que paie le sucre produit dans nos colonies.

Eh bien! messieurs, quel doit être inévitablement le résultat d'une telle loi? Si, en effet, cette grande monstruosité d'inégalité de taxe entre les productions françaises cessait dans cinq ans seulement, comme le propose l'amendement, quelle en serait la conséquence? Le sucre indigène subsisterait-il? non, il périrait dans l'intervalle des cinq années, il périrait inévitablement; il périrait par une combinaison faite au point de vue de l'intérêt public, de l'intérêt des colonies et l'intérêt du trésor; mais il périrait sans avoir recueilli l'indemnité de sa perte assurée. (Sensation; agitation prolongée.)

On croit généralement qu'il y a entre les sucres français et les sucres étrangers une protection de 20 à 25 fr., et on se flatte que cette surtaxe est la distance exacte qu'il y a entre la valeur de nos sucres et la valeur des sucres étrangers; en un mot que notre sucre est protégé par un intervalle de 20 fr. Cela n'est pas, et je demande à entrer dans quelques détails à cet égard.

Ce qui se passe au Havre vous montre qu'il n'y a en réalité qu'une protection de 8 à 10 fr. pour le sucre colonial et le sucre indigène. Aujourd'hui le sucre étranger, dans le port du Havre, est acheté 50 fr. Il paie 71 fr. 50 c. de droit. 71 fr. 50 c. et 50 fr. d'achat font 121 fr. 50 c.

À côté de cela le sucre indigène ne vaut que 112 fr. 50. Le négociant du Havre paie, donc 9 fr. de plus que s'il avait acheté du sucre indigène.

Que se passe-t-il à Marseille? Le raffineur, l'exporteur ont acheté du sucre indigène 112 fr. 50 c. Comment lutter contre le sucre étranger qui se vend 50 fr.

Vaudemont; et de retour dans sa capitale, il s'occupait activement d'historier la colerette de sa femme, de lier ses beaux cheveux, de courir les rues dans son coche, enlevant les petits chiens des dames, et riant de ces femellelles, qui aimaient mieux leurs rochers que leurs enfans.

De toute la garnison, trois personnes seules étaient restées à Lusignan, trois douleurs sans écho, sans consolation et presque sans espérances, qui fuyaient la lumière du ciel et pleuraient, ignorées dans les cachots du souterrain.

Là s'écoulaient de tristes nuits, de monotones journées. C'était incessamment le même spectacle, faiblement éclairé par la lueur rouge d'une lampe, ou par un rayon de jour qui tombait tout bleu, tout blafard de l'ouverture du puits de la fosse, et mourait au seuil de la prison de Mélanine.

C'était... mon Dieu... dans un coin obscur, couché sur la paille, un malade privé de sentiment, entre les lèvres duquel il fallait introduire goutte à goutte quelques cuillerées de boisson rafraîchissante, dont l'œil de s'ouvrait jamais, dont les membres livides semblaient écrasés sous des couvertures en lambeaux.

La suite au prochain numéro.

Voici comment aujourd'hui le négociant de Marseille peut lutter avec l'étranger, il le fait en achetant au négociant du Havre la quittance de 71 fr. 50 qui remet le sucre à 50 et permet la concurrence. Mais au Havre la quittance est tombée de 4 fr., ce qui met à 4 fr. seulement d'intervalle entre le sucre français et le sucre étranger, (La suite au prochain numéro.)

## VARIÉTÉS

### LES VOLONTAIRES REPUBLICAINS.

Le premier dimanche du mois de septembre 1793, un tumulte inaccoutumé régnait dès le matin, dans la petite ville de St-Flour. Douze tambours parcouraient les rues à pas précipités, battant la générale de toute la force de leurs poignets; les cloches des églises ébranlées à toute voûte jetaient à travers les airs les sons terribles du tocsin; les cadavres parés de leurs habits de fête et formés en groupes nombreux s'entretenaient brusquement; et les villageois, parés comme eux, et comme eux répondant au double appel de la générale et du tocsin, se précipitaient en foule du côté de la place principale. Ces villageois accourus de tous les villages à plusieurs lieues à la ronde marchaient par bandes, dont chacune se composait de toute la population valide de chaque commune; la cocarde tricolore brillait aux chapeaux à larges bords des hommes et au sein des femmes; sur l'épaule des plus jeunes de ces montagnards, on voyait tantôt un fusil de chasse, vieux compagnon du braconnier, tantôt une pique dont le fer brillant annonçait assez qu'elle sortait des mains du forgeron; presque tous portaient au bout d'un bâton un paquet de quelques hardes ou un havre-sac léger; les mères, ceints de l'écharpe tricolore, marchaient à la tête de leur commune, et à leur entrée dans la ville entonnaient la *Marseillaise*, que tous répétaient en chœur. Les mâles accents de cette population qui se pressait dans les rues de St-Flour, le bruit des tambours, le son des cloches, la gravité de certains visages, l'enthousiasme des autres, les cris de *Liberté* et de *République* qui s'élevaient incessamment du sein de cette masse agitée, les préparatifs guerriers de tant de jeunes hommes, tout annonçait qu'un grand événement remuait le pays, que de graves résolutions allaient être prises.

La France, en effet, se trouvait alors dans un de ces moments suprêmes où il faut que tout citoyen soit soldat, que tout soldat soit brave et intrépide, pour qu'un peuple sauve sa nationalité. L'Europe entière ameublée par les Bourbons, comblait nos frontières d'une forêt de baïonnettes, depuis la Bidassoa jusqu'à Dunkerque, et, contenue à peine par nos armées qui manquaient de pain, qui manquaient de vêtements, qui manquaient d'armes, elle menaçait à chaque instant de réaliser le sanglant manifeste de Brunswick; la Vendée, auxiliaire de l'étranger, n'était plus qu'à quelques marches de Paris; Lyon était réduit, mais Toulon appartenait toujours aux Anglo-Espagnols, et le fédéralisme était encore redoutable. Au mois de septembre 93, il s'agissait pour la France d'être ou de n'être pas. Un moment de faiblesse, d'hésitation et elle était perdue. Mais la Convention avait mesuré l'étendue du danger; pilote intrépide et calme au milieu de la tempête, elle avait sondé sans crainte la profondeur de l'abîme et elle l'affrontait résolument. Un décret avait été rendu par elle le 10 août, et ce décret, répandu à profusion dans le peuple, affiché dans toutes les communes de France, avait porté l'enthousiasme de la liberté jusqu'au délire, l'amour de la patrie jusqu'à la passion la plus vive.

Art. I. Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront le vieux linge en charpie; les vieillards se porteront sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers.

Art. II. Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en arsenaux d'armes, le sol des caves consacré pour en extraire le salpêtre.

C'était pour obéir à ces ordres de la Convention que la population de St-Flour et des environs se réunissait au bruit guerrier de la générale et du tocsin. On allait organiser le bataillon de volontaires du district de St-Flour.

Sur la place principale, on avait élevé une estrade surmontée d'une tente ornée de drapeaux tricolores, de couronnes de chêne et de laurier. Quant toutes les communes qu'on attendait furent arrivées, un long roulement de tambours annonça la présence de la municipalité de St-Flour. Précédée d'un immense drapeau sur lequel on lisait ces mots peints en noir: *Citoyens, la patrie est en danger*, elle s'avança lentement vers l'estrade et vint y prendre place. son chef prononça quelques mots qui retraçaient le péril des circonstances et qui faisaient appel à tous les citoyens et tout aussitôt le registre des enrôlements fut ouvert et chacun put venir s'inscrire sur la table, assis sur deux tambours, qui servait de bureau. Spectacle noble et touchant! Des hommes, des jeunes gens, des enfants, s'arrachèrent aussitôt des bras de leurs femmes, de leurs mères, pour aller prendre l'engagement de devenir acteurs dans la lutte qui était engagée, lutte terrible, lutte à mort, qui devait se prolonger pendant près d'un quart de siècle. Et les mères, les femmes ne pleuraient pas! La Convention avait parlé un langage tellement intelligible à tous que sa sublime énergie avait passé dans tous les cœurs; le peuple était prêt à tous les sacrifices qu'on lui demandait; il n'avait plus de larmes dans les yeux, mais il avait la rage dans l'âme. La haine de l'étranger et des perfides qui secondaient ses projets, par la guerre civile, avait fait taire tous les autres sentiments. L'amour maternel lui-même était dominé par l'amour de la patrie.

(La suite au prochain numéro.)

## CHRONIQUE JUDICIAIRE.

### Une Maîtresse Femme.

Les époux Chéronnot viennent maritalement s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle, où les amène une prévention de voies de fait. La femme est une marchande de volaille, le mari est un écrivain public, Madame Chéronnot marche fièrement devant son mari, qu'elle dépasse de toute sa tête. Quand ils sont placés près l'un de l'autre, M. Chéronnot à l'air du septième marmot de cette nouvelle mère Cigogne.

Le plaignant est M. Choquart, petit brinhomme de soixante ans, qu'on pourrait prendre pour le frère jumeau de M. Chéronnot.

M. le président. Quelle est votre profession?

Le plaignant. Ami de Chéronnot ici présent.

M. le président. Ce n'est pas là un état.

Le plaignant. Je suis écrivain public, comme mon ami.

Le Pr. Comment il est votre ami, et vous le traduisez devant le tribunal?

Le Pl. Il ne m'a rien fait ce digne ami; mais on m'a dit que quand on assignait la femme, il fallait assigner le mari par-dessus le marché.

Le Pr. Ainsi vous ne l'avez fait citer que comme civilement responsable?

Le Pl. Très civilement, comme on doit le faire avec un confrère et un ami.

Le Pr. Expliquez votre plainte.

M. Choquard. Le mois dernier, je ne me rappelle plus le jour, je passais rue Montorgueil; je rencontre M. et Mme Chéronnot. Je dis bonjour à mon ami; tout-à-coup madame son épouse m'interpelle et me dit: Vieux mouchard, quand tu viendras déranger mon mari pour le mener boire, je te corrigerai. Moi je ne lui réponds pas.... Comme femme je devais la respecter, et puis la comédie n'est pas comode... Seulement je dis à mon ami. Tu es bien fatigué de laisser comme ça insulter ton ami... Alors Mme Chéronnot m'empoigne, me soulève comme une plume, me jette sous son bras gauche, et de sa main droite m'indigne la correction la plus humiliante... Si ce n'était que ça, je ne m'en vanterais pas; mais elle a déchiré tous mes effets, et je demande 100 fr. de dommages.

Le Pr. Femme Chéronnot, qu'avez-vous à répondre?

La femme Chéronnot. Vous allez le savoir!... J'aurais pu prendre un avocat; Dieu merci, on a de quoi payer les robes noires... (la prévenue fait sonner des pièces de cinq francs dans sa poche). Mais Dieu m'a donné une sabote pour m'en servir, et je m'en sers.

Chéronnot, avec un gros soupir. Oh! oui...

La f. Chéronnot, se tournant vers son mari. Tu ne vas pas te taire? Voilà la vraie chose... Ce vieux mioche est

un hibou qui déranger mon homme; alors, c'est vrai que j'y ai reproché le jour en question. Alors il a dit que mon mari était un... Je n'ose pas dire le mot... Mais je suis une honnête femme, afin que vous le sachiez... Mon mari me dit alors: Tu laisses insulter ton époux! A cette parole de reproche, j'ai pris ce méchant petit vaurien par les reins et je l'ai corrigé, oui, je l'ai corrigé. Quant à avoir déchiré ses habits, c'est lui en se débattant.

Le Pr. Les faits ne se sont pas passés comme cela. Le plaignant n'avait pas tenu le propos que vous lui reprochez.

Chéronnot. Bien sur que non.

La f. Chéronnot. Si tu dis un mot de plus... Un homme comme ça, qui, au lieu de servir de défenseur à sa femme, est obligé de lui demander de le défendre... Et ça veut parler!... Alors je me suis rappelée que M. le maire m'avait dit que la femme devait obéissance à son mari, et j'ai obéi.

Chéronnot, levant la tête. Mais je ne t'ai pas parlé de ça.

La f. Chéronnot. Silence, monsieur!

Chéronnot renfonça sa tête dans ses épaules comme une tortue dans sa carapace, et se tient coi.

La f. Chéronnot. Je récidive ma parole d'honneur... Vous protégerez une faible femme qui n'a personne pour la soutenir. Si vous voulez me donner de la prison, que ce soit plutôt à mon mari.

Chéronnot relève vivement la tête, mais un regard de sa femme le rend à son immobilité.

La f. Chéronnot. D'abord, ça sera juste, puisque c'est pour toi que je suis... et puis, moi, je suis marchande, et j'ai besoin de ma liberté pour gagner ma vie; au lieu que Chéronnot est un écrivain, et qu'il travaillera aussi bien en prison... Je n'ai plus rien à vous dire, et je vous demande votre protection et votre pratique.

Le tribunal, malgré les efforts de Me Maud'beux, son défenseur, condamne cette rude comédienne à dix jours d'emprisonnement et 40 fr. de dommages-intérêts envers M. Choquart.

## NOUVEMENT DU PORT.

### Entrées du 6 septembre.

Rio Janeiro, 27 août, brick brémois Ocean, 200 tx., à Zamacan et Tremers, avec 1800 bqs farine.

Gènes, 23 juin, polacre sardo San Narciso, 185 tx., à Vicente Giannello, avec 199 sacs pois chiches, 61 rouleaux cards, 100 barrils riz, 40 sacs grains de lin; 54 bqs huile 7 caisses id. 24 ballots effets, 94 balles papier trace 23 id. blanc, 359 caisses vermicelle, 95 bqs vin, 4 id. can-de-vin 10 caisses vin.

### En partance.

Galettes brésiliens Conception Felix, pour Rio Grandé.

Brick espagnol Chonca, pour Santander.

Polacre espagnol Rosario, pour Cadix.

Barque anglaise Ann Bott, pour Valparaiso.

Barque française Printemps, pour le Havre.

Brick sardo Coreba, pour Maldonado.

La Eufracia et la Rose, pour Buenos-Ayres.

## AVIS AU PUBLIC.

MM. les maîtres d'armes de l'escadre française invitent leurs confrères à se présenter vendredi 8 du courant à la salle de M. Baptiste Carbonel rue du 25 mai n° 161.

Les amateurs qui désireront y passer un moment pourront y entrer depuis dix heures de matin jusqu'à deux heures de l'après midi.

JACQUES BLIN,

1e. maître de contre-pointe.

## GRAND ASSAUT D'ARMES, DE POINTE, DE CONTRE-POINTE ET DE BATON.

Dimanche prochain, 10 du courant, des maîtres des équipages de l'escadre française, se proposent de donner un assaut dans la salle de jeu de paume de St. Martin Casnave, calle del Rienco n° 212.

L'assaut commencera à midi, et sera ouvert par M. Blin, de L'ATALANTE.

Le prix des places est fixé comme il suit:

Galerie..... 12 vintaines.

Dans la salle..... 15 id.

Tous les maîtres et amateurs sont priés de leur faire l'honneur d'y assister.

BLIN JACQUES.

## AVIS DIVERS

Livres & vaudre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. Fabba Paul, rue de 25 mai n° 342. Télémaque français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de bataille etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géodésie ou traits de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Arpentage, le nivellement, la Géomorphie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

### AVIS

Au public et aux personnes qui ont des relations avec M. Francisco Marié, qu'il a transféré son établissement de meubles de la rue du Corrito, cuadro de San-Francisco, à celle de Solís, 85, près celle du 25 de mai, une cuadro plus bas que la maison du gouvernement. On trouvera dans son établissement un grand assortiment de meubles anciens et modernes.

### POUR SAINTE-CATHERINE.

Partira pour ladite destination le mercredi 6 de septembre prochain, le trois mats barque française le Creisquears. Les personnes qui désireraient y prendre passage sont priées de vouloir bien s'adresser aux consignataires Lehir freres, rue de Solís, n. 26, jusqu'à dix heures du matin, ou au capitaine Gravorcau à son bord.

### AVIS.

Les intéressés dans les affaires du défunt Pierre Tilhet sont invités à se réunir dans le domicile de M. Adolphe Huguet magasin de comestibles, cuadro du Lion d'or, le lundi 11 du présent mois à midi précis, pour prendre connaissance des opérations des syndics, et prendre une résolution à ce sujet. Les intéressés sont invités à ne pas manquer de se présenter au jour et heure dit.

Montevideo 4 septembre 1843.

Les syndics.

### AVIS AU PUBLIC:

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No. 1410 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos a arrêté le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin; il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 7. er juillet 1843; le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

### EN CHARGE POUR BUENOS-AYRES LE NAVIRE NEUF PARANA.

Partira fin du mois.

S'adresser à AMAYE et MICHAUD.

### A VENDRE.

Un magasin et boiserie pouvant servir à tout état. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser maison Pernin à M. Contreau.

### AVIS.

Tous les tailleurs de la Légion Française sont invités à se présenter à l'état-major, pour former un atelier, où devront se confectionner les habillements; ils jouiront de l'exemption du service et de la double ration, les femmes des légionnaires pourront participer au bénéfice de la double ration, en prenant part au travail.

### AVIS.

Hier, à sept heures du matin, a disparu une jeune négresse, âgée de 13 ans, de nation Portugaise, de taille moyenne, vêtue d'une robe foncée, et portant un grand châle. La personne qui donnera des renseignements certains ou qui la fera ramener chez ses patrons, rue de los TREINTA Y TRES, n. 15, sera bien récompensée.

### DEPARTEMENT DE POLICE.

#### AVIS.

La nouvelle numération de la rue Camacus est terminée, et les habitants de cette rue sont prévenus qu'à dater d'aujourd'hui court le délai fixé pour effacer les anciens numéros.

### PHARMACIE DE LENOBLE.

#### CALLE DEL SARANDI, A COTE DU MARCHE.

On trouvera les médicaments suivants.

- 1.° Sirop pectoral pour le rhume;
- 2.° Esence de Salsepareille;
- 3.° Capsules gélatineuses de Copahu.

### AVIS AU PUBLIC.

Les personnes qui désirent apprendre la danse, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonnel.

### A AFFRETER.

Pour n'importe quel port de France.

Le navire français, neuf, "Parana", capitaine Leconte. S'adresser chez Amoye et Michaud, maison Lavalloja.

### AVIS.

Celui qui aurait un billard et voudrait le louer avec tous les ustensiles nécessaires, peut s'adresser chez M. Mathieu, rue de Buenos-Ayres, n. 232 et 234.

La lithographie de monsieur Gieli a repris toute son activité, sous la direction de la dame de la maison, en attendant que lui monsieur Gieli, puisse, libre par la cessation des affaires du pays, affaires auxquelles il donne tout son temps, reprendre les rênes de la maison.

Il a attaché à cette lithographie un jeune homme capable de faire toutes les écritures et dessins pour l'impression. Ainsi, les personnes qui voudront bien continuer de donner à cette maison le travail qu'elles auront à faire dans ce genre, peuvent s'y adresser, en confiance d'être servis avec toute la ponctualité possible, attendu que cette dame s'en occupera spécialement.

### A LOUER.

Une chambre pour homme seul, dans une maison occupée par une famille décente, et située au centre de la ville, dans la rue principale, avec ou sans meubles. On donnera tous les renseignements au bureau du Patriote Français.

### AVIS IMPORTANT.

Maison d'éducation des demoiselles Leueur, rue Sarandi autrefois San Carlos, 96.

L'une de ces dames a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient apprendre la grammaire française et l'espagnole, l'arithmétique, la géographie, l'histoire etc., qu'elle peut disposer de quelques heures pour donner des leçons particulières à domicile ou chez elle. Le succès qu'obtiennent tous les jours les élèves de ces dames, dans leur institution, leur sont un sûr garant de la confiance qu'on voudra bien leur accorder, confiance qu'elles s'efforceront de mériter de plus en plus.

### AVIS.

Il y a de très belles sang-sues, nouvellement arrivées de France, dans la barberie en face de la Police.

### AVIS.

Le portrait de S. E. M. le général Paz, publié par la lithographie de l'Etat, est en vente à la librairie d'Hernandez et à ladite lithographie.

### AVISO.

Se desee encontrar una casa con dos à tres piezas y cocina para dos personas, las que las tuviesen y gustasen alquilarlas, ocurrirán á la calle de 25 de mayo núm. 67.

### AVIS.

On désirerait trouver à louer une maison avec deux ou trois pièces et cuisine pour deux personnes, celles qui aurait en disposition le logement comme on le désire peuvent donner renseignements rue du 25 de mai, n. 67.

### AVIS.

Madame Chastelet, ayant transporté son magasin de la rue de los Castellanos, à la rue del Rincon, n. 143, a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, à confectionner tous les objets de mode, et remettre à neuf les marabouts. L'on trouvera en outre chez elle un assortiment complet de parfumeries, de mercerie et de lingerie.

### AVIS.

Les personnes qui devront pour compter billets ou à quelque titre que ce soit, au sieur Pierre Boulicot boulanger, sont prévenues, que s'ils en payent le montant ils se verront contraints par voie de droit envers ses créanciers à payer une seconde fois.

### AVIS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunie dans une feuille la marseillaise, le Chant du Départ, le Veillons au salut de l'Empire et la Parisienne.

Le Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie Constitutionnel, Rue de las Cámaras No. 24.